



A  
C  
C  
U  
E  
I  
L

BIENVENUE AUX

# Mimosas

EHPAD à Charmes-sur-Rhône

LIVRET  
D'ACCUEIL  
du résident



**EHPAD LES MIMOSAS**

**12 rue de la Faysse ● 07800 Charmes-sur-Rhône**

**Tel : 04 75 60 80 49 ● fax : 04 75 60 43 94 ● mail :**

**[ehpad.mimosas@wanadoo.fr](mailto:ehpad.mimosas@wanadoo.fr)**

L'établissement est ouvert du lundi au dimanche  
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

# SOMMAIRE

	Pages
● Mot de bienvenue	4
● Présentation générale de l'établissement	5
● Les professionnels	6
● La vie quotidienne	10
● La vie sociale	13
● Les soins	15
● Les droits et libertés des personnes accueillies	17
● La méthode Montessori	19
● Informations utiles	20



Remerz  
Consulter  
le Dauphiné



# ● Bonjour à tous,

## Soyez les bienvenus aux Mimosas

L'EHPAD et la commune sont une seule âme et La collectivité de Charmes-Sur-Rhône n'oublie jamais que Les Mimosas font partie des atouts de la communauté. Nous sommes très attentifs au bien être des résidents et en qualité de Maire j'accorde toute ma confiance à notre jeune directeur Thibault GANDON, qui œuvre tous les jours avec l'ensemble du personnel pour le bien être des résidents.

L'établissement et les résidents peuvent compter sur l'engagement quotidien de la commune pour les accompagner dans divers projets. Elle sait être un soutien financier pour faciliter la réalisation d'investissements et la création du second ascenseur en est le parfait exemple. Si les résidents sont bien aux mimosas c'est parce que nous faisons tout pour que le personnel soit gratifié conformément aux accords du Ségur de la santé et qu'il soit placé dans de bonnes conditions de travail.

La résidence les mimosas est un établissement confortable avec un état d'esprit de convivialité qui à ce jour sert d'exemple pour d'autres établissements grâce notamment à la méthode Montessori.

Je souhaite dire un mot sur le personnel soignant qui je peux vous l'assurer s'engage au quotidien dans le respect dû au résident. J'ai beaucoup de chance en qualité de Maire et la commune a beaucoup de chance d'avoir un personnel aussi investi auprès de nos aînés faisant de notre établissement, il me semble, un lieu de bien-être.

● **Monsieur Thierry AVOUAC,**  
maire de Charmes-Sur- Rhône



# ● Présentation générale de l'établissement



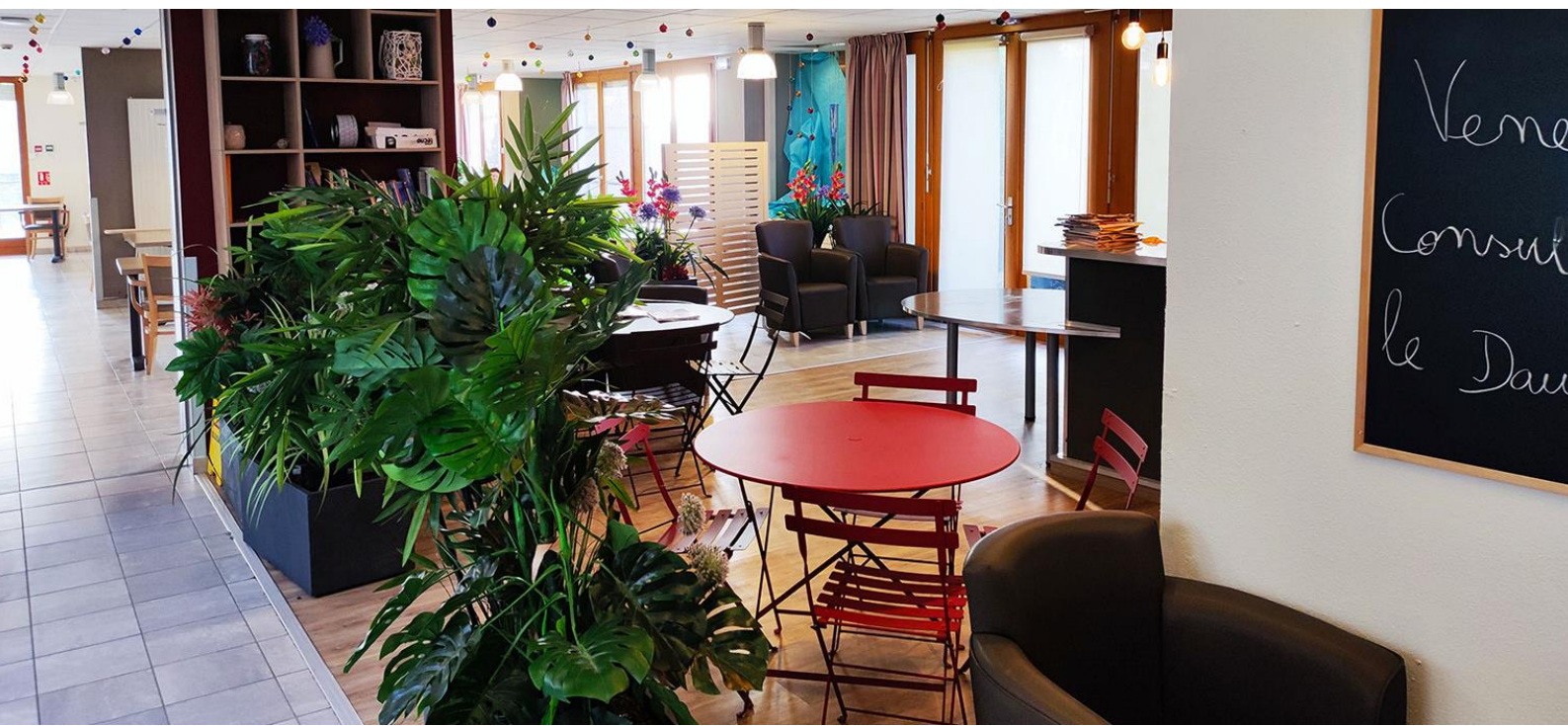
La résidence les Mimosas est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'une capacité totale de **66 lits** entièrement habilité à l'aide sociale.

La structure propose un habitat en chambre simple (54 places) et en chambre double (12 places) incluant 14 places situées dans une unité psycho-gériatrique inaugurée en 2015.

**En 2022** une chambre d'hébergement temporaire va venir compléter l'offre d'accueil pour porter la capacité totale de l'établissement à 67 places.

La mise en service du bâtiment principal date de 2002 auquel a été adossé une extension en 2015.

L'établissement relève du champ de la fonction publique territoriale. Il est rattaché au centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de CHARMES-SUR-RHONE présidé par Monsieur Thierry AVOUAC, Maire de la commune.



# ● Les professionnels

AVEC LA PHILOSOPHIE MONTESSORI C'EST UNE APPROCHE  
MÉDICALE ET PARAMÉDICALE  
INDIVIDUALISÉE QUE NOUS NOUS  
EFFORÇONS DE METTRE EN ŒUVRE AVEC  
L'INTERVENTION DE DIFFÉRENTS ACTEURS :



## ● Infirmier (IDE). Il a pour rôle :

- ▶ Le suivi de l'état de santé des résidents sur les plans physiques et psychiques
- ▶ La gestion et le suivi des dossiers médicaux et des dossiers de soin
- ▶ La préparation et la distribution des médicaments
- ▶ La réalisation des soins techniques infirmiers prescrits par les praticiens
- ▶ Les Relations avec les familles
- ▶ La coordination avec les intervenants libéraux
- ▶ Couleur des tenues : blanche

## ● Soignant (AS)

Il aide le résident dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie : toilette, repas, transferts, changes.

Mais aussi des fonctions éducatives telles que l'animation, le maintien du lien social.

- ▶ Couleur des tenues : Violette

## ● Aide-







- **Agent de soins hospitalier (ASH)**

Il a pour mission l'accompagnement des résidents dans les gestes du quotidien : aide à la toilette, aux repas mais aussi l'entretien des chambres, des locaux communs et du service des différents repas tels que : le petit déjeuner, le goûter, le diner.

▶ Couleur des tenues : Verte




- **Mais beaucoup d'autres métiers tels que :**





Cuisinier, Lingère, Plongeur, Agent technique, Animatrice, Agent administratif, Cadre de santé, Psychologue, Médecin et Directeur.

## COMMENT CES PROFESSIONNELS S'ORGANISENT-ILS ?



### ● Filière soins

	PROFESSION				
	IDE	AS	ASH	IDE Nuit	AS Nuit
Horaire de travail	06h15 ● 13h45 08h ● 15h30 13h ● 20h	06h45 ● 14h15 14h ● 21h	06h45 ● 14h15 14h ● 21h	21h ● 07h	20h ● 06h 21h ● 07h
Jours de présence	Chaque jour	Chaque jour	Chaque jour	Chaque jour	Chaque jour
Couleur Tenue					

### ● Cuisine

	PROFESSION	
	Cuisinier	Plongeur
Horaire de travail	07h00 ● 14h00	07h30 ● 14h30 14h00 ● 21h00
Jours de présence	Chaque jour	Chaque jour
Couleur Tenue		

### ● Logistique

	PROFESSION	
	Lingère	Agent technique
Horaire de travail	07h30 ● 15h00	08h00 ● 17h00
Jours de présence	Lundi au Vendredi	Lundi au Vendredi
Couleur Tenue		

### ● Administratif

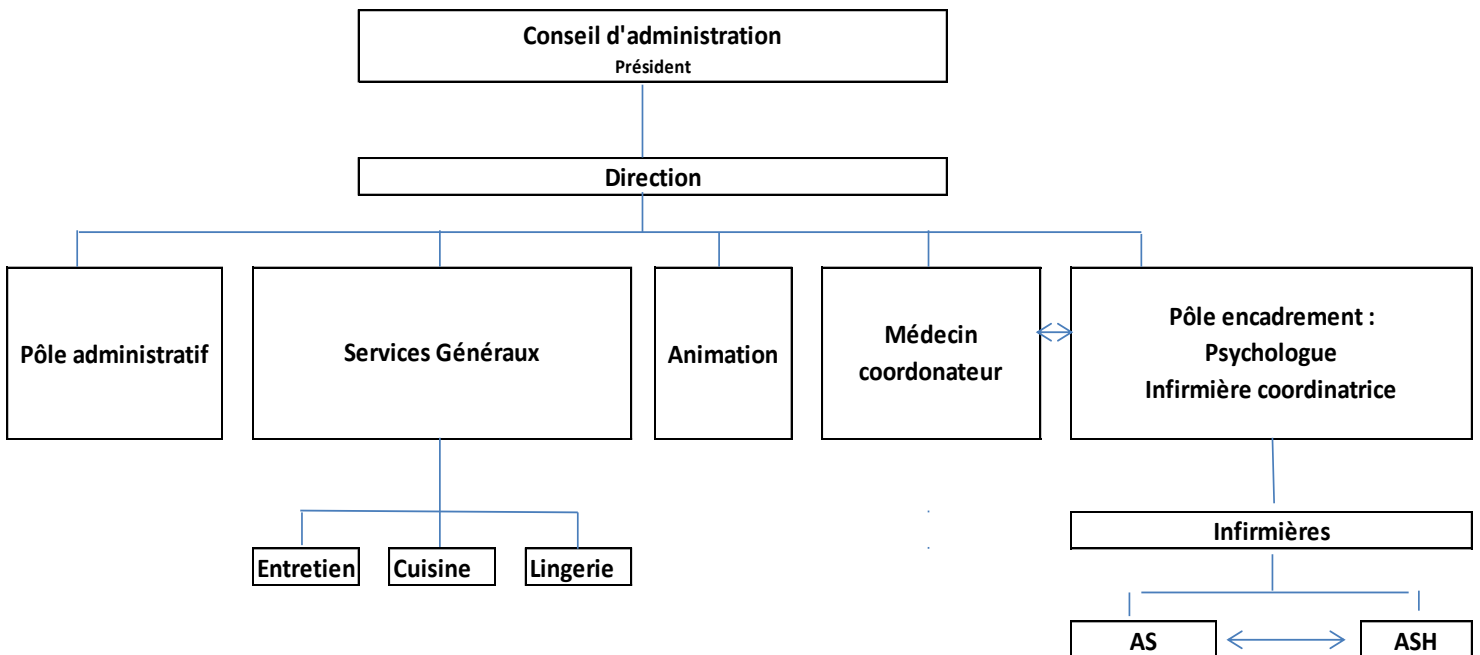


## PROFESSION

### Secrétaire

Horaire de travail	<b>Lundi</b>	08h00 ● 12h00 / 14h00 ● 17h00
	<b>Mardi</b>	08h00 ● 12h00 / 13h15 ● 18h30
	<b>Mercredi</b>	08h00 ● 12h00 / 13h15 ● 17h30
	<b>Jeudi</b>	08h00 ● 12h00 / 13h15 ● 18h30
	<b>Vendredi</b>	08h00 ● 12h00 / 13h15 ● 17h30
Jours de présence	Lundi au Vendredi	

## ● ORGANIGRAMME



# ● La vie quotidienne

## ● LES REPAS



La régularité et la qualité des repas sont indispensables pour un bon équilibre de vie. Ceux-ci sont confectionnés sur place et prévus aux horaires suivants :

- ▶ **Petit déjeuner** : entre 8h15 et 10h00 en salle en manger (buffet) ou en chambre
- ▶ **Déjeuner** : entre 12h15 et 13h00 en salle à manger
- ▶ **Collation/ goûter** : 16h00 dans les différents salons
- ▶ **Dîner** : à 18h45 en salle à manger

Afin de favoriser la vie sociale, les repas sont pris en commun en salle de restauration. Cependant, si votre état de santé l'exige, des repas sur plateaux vous seront servis en chambre et les menus tiennent compte des différents régimes diététiques ou médicaux.

Vos familles et amis peuvent déjeuner avec vous sous réserve de prévenir l'institution à l'avance. Le prix du repas est fixé à 10.00 €.



## ● LE LINGE



La lingère assure l'entretien et la distribution du linge. Elle est présente toute la semaine sur l'établissement de 7h30 à 15h00.

- ▶ Pour le marquage du linge, vous avez la possibilité de choisir le forfait linge d'un montant de 90.00 € qui comprend un jeu de 105 étiquettes et la couture sur vos vêtements.

## ● LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

**Nous disposons d'un salon de coiffure.**

- ▶ Une coiffeuse intervient chaque jeudi et vendredi matin. L'inscription se fait auprès du secrétariat.

**Deux pédicures interviennent à l'EHPAD :**

- ▶ soit le 1er mercredi du mois à partir de 13h30
- ▶ soit en milieu de mois vers 13h30 également. L'inscription se fait auprès du secrétariat.

Chaque résident est libre de faire intervenir à l'EHPAD un **professionnel extérieur** de son choix : médecin traitant, kinésithérapeute, orthophoniste...



L'agent technique réalise les opérations nécessaires à l'entretien du bâtiment.

Il coordonne les **travaux de maintenance**, aide les résidents et les familles au cours de leur installation et réalise divers projets d'aménagement.

Il permet ainsi d'améliorer le quotidien des résidents.



## ● L'ENTRETIEN

SI LA RÉSIDENCE EST UN LIEU DE SOINS, ELLE EST AVANT TOUT UN LIEU DE VIE GRÂCE À L'INVESTISSEMENT DE PROFESSIONNELS AUX COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES.

## ● OUVERTURES ET SORTIES

- ▶ L'établissement est ouvert au public tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.
- ▶ Les visites sont libres.
- ▶ Les sorties des résidents sont libres et sans restriction, il suffit d'informer le personnel présent de votre départ afin qu'il ne s'inquiète pas de votre absence.

# ● La vie sociale

L'EHPAD A POUR MISSION DE MAINTENIR LES **LIENS SOCIAUX** ET DE DEVELOPPER LES **ECHANGES** EN VALORISANT LES CAPACITES DE CHAQUE PERSONNE ACCUEILLIE.

ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT ET LES ACTIVITES EST UN DES OBJECTIFS DE NOTRE DEMARCHE.

Les activités peuvent être réalisées **individuellement** ou **en groupe** en fonction de l'évaluation des besoins de la personne, l'idéal étant d'impliquer un certain nombre de résidents, pour **tisser un lien social fort et entretenir la notion de collectivité**.

Certaines activités peuvent avoir **un réel but thérapeutique** comme la **balnéothérapie qui apporte détente et bien être** ou des **activités physiques** régulières dans le but de maintenir ou retrouver des capacités.

- ▶ Deux fois par semaine **le mercredi et le vendredi** des éducateurs sportifs en « pratiques adaptées » (APA) interviennent au sein de la structure auprès de deux groupes de 12 résidents.
- ▶ Nous disposons **d'un chariot snoezelen** pour stimuler et apaiser au besoin les résidents en s'appuyant sur les 5 sens de la personne. Le chariot peut être utilisé en chambre ou dans les espaces communs.

D'autres **activités plus ludiques** sont conduites par notre animatrice avec pour objectif de **distraire** les résidents et de **maintenir les liens sociaux** (jeux de mémoire, atelier esthétique, lecture du journal, apéro, sorties au marché, couture...).

**Des échanges intergénérationnels sont organisés une fois par mois avec les écoles du village.**

- ▶ Une fois par mois nous organisons une animation en lien avec la saison (repas de la St Valentin, chandeleur, chasse aux œufs, carnaval...)

**Trois grands temps festifs sont programmés sur l'année en présence des familles et des salariés :**

- ▶ Le goûter de Noel
- ▶ la paella
- ▶ et le méchoui





# ● Les soins

CONNAITRE PERSONNELLEMENT LES RESIDENTS EST LA CLE POUR ASSURER LA **BIENTRAITANCE DES SENIORS**. CELA PERMET AUX EQUIPES DE REpondre AUX BESOINS ET ATTENTES TOUT EN RESPECTANT LA **DIGNITE ET LA SINGULARITE** DE CHACUN.

LA COMMUNICATION ENTRE LES EQUIPES ET AVEC LES RESIDENTS PERMET D'INSTAURER UNE **RELATION DE CONFIANCE**.

Le **Consentement de la personne** dans tous les actes du quotidien est demandé, et le résident est **libre de ses choix**. Le **droit du malade** est en 1<sup>ère</sup> ligne, avec le droit à l'information éclairée sur son état de santé auprès de lui-même et/ou de sa personne de confiance. Dans une volonté d'éthique institutionnelle le résident a la possibilité de **refuser un soin ou de le reporter**. Le résident et sa personne de confiance sont tenus informés de chaque changement de son état général et de toutes informations le concernant (traitement, RDV...).

La notion de **balance bénéfique/risque** est posée en équipe pluridisciplinaire pour toutes décisions concernant les prises en charge. Par exemple : L'établissement suit les recommandations de **bonnes pratiques** de l'HAS concernant la limitation de toutes sortes de contentions. Celles-ci sont revues mensuellement pour conserver la **sécurité** du résident mais surtout sa **liberté**.

La **continuité des soins** permet de renforcer la connaissance du résident, la qualité, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge.

**Les nouveaux résidents ont la possibilité de conserver leurs intervenants du domicile** (médecin traitant, kiné, pharmacie...) mais s'ils le souhaitent un relais peut leur être proposé.



**Les soins médicaux et pharmaceutiques sont à la charge des résidents** qui seront remboursés par leur sécurité sociale. Tous les soins infirmiers et d'accompagnement sont à la charge de l'établissement.

En ce qui concerne le matériel médical, les produits d'incontinence, ils sont fournis par la structure.

L'établissement propose un **accompagnement global, médicamenteux ou non** avec des alternatives comme le Snoezelen.

Les soins techniques sont assurés par des équipes professionnelles pour des **soins respectueux, dignes et sans douleur jusqu'à la fin de la vie** dans l'établissement.

# ● Les droits et libertés de la personne accueillie

NOUS TRAVAILLONS DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE BIENTRAITANCE AFIN DE PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS ET LIBERTES DE CHAQUE PERSONNE ACCUEILLIE, DE LES ECOUTER ET DE PRENDRE EN COMPTE LEURS BESOINS, TOUT EN PREVENANT LA MALTRAITANCE. LA BIENTRAITANCE EST DONC A LA FOIS UNE DEMARCHE POSITIVE ET UNE MEMOIRE DU RISQUE.

Cela se traduit dès l'entrée du résident en EHPAD par la **co-construction de son projet d'accompagnement personnalisé (loi du 2 janvier 2002)**. Celui-ci permet de recueillir ses désirs et besoins et d'adapter notre accompagnement. Le résident est **acteur et décisionnaire** de sa prise en charge et son projet synthétise les actions d'accompagnement.



La famille du résident a toute sa place dans l'accompagnement au quotidien. Le résident peut également désigner **une personne de confiance** (loi du 4 mars 2002) qui peut accompagner le résident dans les démarches et l'assister lors des rendez-vous médicaux (aide aux décisions...), être consultée par les médecins pour rendre compte des volontés du résident, s'il n'est pas en mesure de les exprimer. Son avis guide le médecin pour prendre ses décisions.



**Les directives anticipées** : le résident peut prévoir d'écrire ses souhaits concernant sa fin de vie afin d'anticiper une situation où il serait hors d'état de manifester sa volonté.





Accès à l'information

Conformément à la loi n° 78.17 du 6 Janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée le 6 Août 2004, le résident a un **droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent**. Vous devrez vous adresser directement auprès du médecin en charge de votre dossier ou bien en faire la demande écrite auprès du Directeur de l'Établissement

### L'expression des résidents et de leurs familles est favorisée :

Expression participation

- ▶ **Le Conseil de la Vie Sociale** : instance où sont présents des représentants des résidents, des familles, du personnel, de la direction... Les résidents donnent leur avis et font des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. C'est également un moment d'échange, d'information et d'écoute pour les résidents, leurs familles, les salariés et la direction.
- ▶ **Réclamations/remarques** : un formulaire est à votre disposition à l'accueil, et une fois renseigné, il sera remis au directeur.
- ▶ **La personne qualifiée** : Vous pouvez y faire appel (coordonnées à l'accueil) pour faire valoir vos droits en cas de besoin.
- ▶ **Différentes commissions** : les commissions animation, menu permettent aux résidents de donner leur avis sur différents sujets les concernant.
- ▶ **Le personnel et la direction** sont à votre écoute et à votre disposition tout au long de l'accompagnement : n'hésitez pas à nous solliciter.

# ● La méthode MONTESSORI

L'EHPAD LES MIMOSAS A FAIT LE CHOIX DE TRAVAILLER AVEC LA METHODE MONTESSORI A LAQUELLE TOUS LES PROFESSIONNELS SONT FORMES.

L'objectif principal de l'approche Montessori est de permettre aux personnes accompagnées (présentant des troubles cognitifs ou non) :

- ▶ De recouvrer une certaine **autonomie** dans les gestes du quotidien pour associer dignité et plaisir ;
- ▶ **D'interagir positivement avec leur environnement**, en s'engageant dans des **activités porteuses de sens** et qui leur **offrent un rôle social**.



Nous accompagnons donc le résident à être dans le :

« aide-moi à faire seul »

afin d'être aussi **indépendant et autonome** que possible, capable de faire des choix, et d'être traité avec respect et dignité.

# ● Informations utiles



MON NUMERO DE CHAMBRE :

---



MON NUMERO DE TELEPHONE :

---



ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT : 12 Rue de la Faysse  
07 800 CHARMES-SUR-RHÔNE

---



NUMERO DE TELEPHONE DE  
L'ETABLISSEMENT : 04 75 60 80 49

---

WIFI RESIDENT



IDENTIFIANT : Résidents

---

MOT DE PASSE : mimosas07800

---



MON IDENTIFIANT :

---



COÛT POUR UN MOIS A 30 JOURS  
EN 2022 :

---



MON REFERENT PROFESSIONNEL : \_\_\_\_\_  
MON REFERENT INFIRMIER : \_\_\_\_\_

---



MON REFERENT FAMILIAL : \_\_\_\_\_  
TELEPHONE : \_\_\_\_\_

---

MON MEDECIN TRAITANT : \_\_\_\_\_

---



MON KINESITHERAPEUTE : \_\_\_\_\_

---

MON PEDICURE-PODOLOGUE : \_\_\_\_\_

---

MON COIFFEUR :







● BIENVENUE À TOUTES ET TOUS !



**EHPAD LES MIMOSAS**

**12 rue de la Faysse ● 07800 Charmes-sur-Rhône**

**Tel : 04 75 60 80 49 ● fax : 04 75 60 43 94 ● mail :**

**[ehpad.mimosas@wanadoo.fr](mailto:ehpad.mimosas@wanadoo.fr)**

L'établissement est ouvert du lundi au dimanche  
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30